

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	11
présents	8
votants	9
procuration	1

L'an deux mil vingt le 28 octobre, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 22 octobre 2020

Objet

N° 20/ 08/02

CARTE GENS DU PAYS,
RESIDENTS
SECONDAIRE ET
SAISONNIERS

*

MODIFICATION DES
TARIFS

Présents Messieurs François COUTAGNE Gérard BURNET, Mesdames Maryvonne ALVARD, Audrey PENIN, Dominique ANCEY, Mrs Jean-François DESHAYES, Xavier PAQUET

Absents excusés Mmes Rachel ROUSSET, Stéphanie CARBONI, Mme Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance M François COUTAGNE

Les communes de Chamonix Mont Blanc et les Houches ont modifié le tarif des cartes gens du pays, résidents secondaires et saisonniers lors du passage de la durée de validité à 2 ans et 6 mois pour les saisonniers.

La commune de Vallorcine n'avait pas souhaité à ce moment-là la modification de ses tarifs.

Toutefois, il est proposé aujourd'hui d'aligner ses tarifs sur ceux de Chamonix soit :

- Les cartes Gens du Pays et Résident secondaire passent de 10€ à 20€ à compter du 2 novembre 2020 avec une gratuité à partir de 65 ans,
- Les cartes saisonniers passent de 2€ à 5€ pour 6 mois.

Il est rappelé les pièces obligatoires à fournir pour l'obtention :

De la carte Gens du Pays :

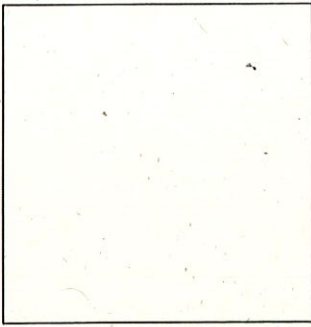
- Entête du dernier avis d'imposition, ou de non-imposition sur le revenu (Trésorerie de Chamonix)
- Une quittance récente (EDF, Téléphone, etc.)
- Une photo d'identité RECENTE (norme carte d'identité) ou possibilité de la prise de la photo sur place
- Vous êtes titulaire d'une carte VIACHAM, veuillez apporter votre badge nominatif

De la carte Résident secondaire :

- Dernière TAXE FONCIERE bâtie à TITRE PERSONNEL en NOM PROPRE
- Copie du ou (des) livret(s) de famille faisant apparaître les personnes désignées ci-dessous
- Une photo d'identité RECENTE par personne (nom au dos - norme carte d'identité) ou possibilité de la prise de la photo sur place
- Vous êtes titulaire d'une carte VIACHAM, veuillez apporter votre badge nominatif.

De la carte de saison :

- Contrat de travail sur la Commune
- Un justificatif de domicile (quittance EDF, téléphone)
- Une photo d'identité RECENTE (norme carte d'identité) ou possibilité de la prise de la photo sur place



- Vous êtes titulaire d'une carte badge nominatif.

Envoyé en préfecture le 09/11/2020
Reçu en préfecture le 09/11/2020
Affiché le

SLO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ID : 074-217402908-20201028-200802-DE

- les modification de tarifs à compter du 2 novembre 2020 comme présenté ci-dessus

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE
Monsieur le Trésorier de CHAMONIX

Délibération exécutoire le

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Affichage en mairie de Vallorcine du
au

Au registre sont les signatures

Le Maire

Pour copie conforme

